

# REFUGE DU MORDANT



DÉCEMBRE 2009



*Meilleurs vœux  
de bonne  
et heureuse  
année  
2010*

*“Moustache” revient de loin !  
(Lire plus loin...)*



**C**hers amis,

Toute l'équipe du refuge vous souhaite une bonne et heureuse année 2010 ainsi qu'une excellente santé !

Voici, comme d'habitude, quelques nouvelles du refuge et de nos chiens et chats. Jusqu'ici... Tout va bien ! Le grand froid n'est pas encore là et pas de toux parmi les chiens malgré le temps humide.



Les niches sont confortables, avec une bonne épaisseur de paille. Les plus frileux et les chiens de petites tailles sont mis à l'abri.

Les chats se trouvent bien puisqu'ils bénéficient, en plus du chauffage, des bonnes couvertures tricotées à la main par nos amies.

Malheureusement, et contre toute attente, les abandons sont plus nombreux qu'en été et il s'agit surtout de chiens de grandes tailles. Ainsi, nous avons accueilli plus de dix Rottweilers, jeunes et vieux, en un seul mois !

Les raisons invoquées sont presque toujours les mêmes : difficultés financières dues au chômage, séparation des couples... Et puis cette nouvelle loi qui oblige, dès 2010, les propriétaires de chiens de 1<sup>re</sup> catégorie (*c'est-à-dire les chiens d'attaque*), et les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie (*chiens de garde et de défense*), à demander et obtenir un permis de détention délivré par le Maire de la commune de résidence. La procédure administrative est suffisamment lourde pour être dissuasive et rebuter les personnes qui détiennent déjà ces chiens-là, ou qui souhaiteraient en acquérir. De plus, le permis de détention, s'il est obtenu, ne sera pas gratuit puisque les frais engagés pour la procédure peuvent atteindre 300,00 euros ! Les personnes qui souhaiteraient adopter des chiens appartenant à ces deux catégories devront être très motivées...

Au refuge, nous redoutons bien sûr les effets de la mise en place de cette loi et ses conséquences. Gare aux abandons !

Heureusement, nous rencontrons de bons maîtres : “**Moustache**”, comme son nom ne l’indique pas, est une petite chienne (*voir sa photo en 1<sup>re</sup> page*) qui s’était égarée le 25 juillet dernier près de Commercy (*Meuse*).

Antoine est allé la récupérer ; elle n’était pas tatouée, mais était cependant porteuse d’une puce électronique d’identification. Malheureusement, la petite chienne était enregistrée à l’étranger et nous ne parvenions pas à localiser les propriétaires... Jusqu’à un matin de septembre où nous avons reçu une déclaration de perte venant d’Allemagne, accompagnée d’une photo de la petite chienne ! Antoine l’a reconnue immédiatement. Il a donc informé les maîtres, qui ont pris immédiatement la route du refuge, fous de joie de retrouver leur chienne après deux mois de recherche et d’inquiétude !



**Information** : Un groupe d’amis du refuge a ouvert un blog sur Internet spécialement consacré aux chats du refuge qui sont à adopter. Visitez-le à l’adresse suivante :

<http://refugedumordant.skyrock.com>







## REFUGE DU MORDANT

Depuis 1964, nous accueillons les animaux abandonnés et leur procurons les soins nécessaires à leur bien être en attendant qu'ils retrouvent un foyer.

Tous nos animaux sont vaccinés, vermifugés et tatoués.



REFUGE DU MORDANT  
Route de Villey Saint Etienne  
B.P. 94  
54204 Toul Cedex  
Tél. 03 83 43 01 48



*Cette affiche a été réalisée par un étudiant en publicité commerciale, ami du refuge. Sympa !*



Merci de tout cœur pour votre confiance, votre fidélité et votre aide. C'est bien grâce à vous que le refuge peut encore rester ouvert et accueillir nos animaux, et ce depuis bientôt quarante six ans !

*De tout cœur Merci !*

Simonne Millet



**REFUGE DU MORDANT**

Route de Villey-Saint-Etienne - B.P. 94

54204 TOUL Cedex

C.C.P. 1539-29 S NANCY - Tél. : 03.83.43.01.48